

# NEXANS BRINGS ENERGY TO LIFE\* ↗

*\* Nexans donne de l'énergie à la vie\**

 Nexans

Expert mondial des câbles et systèmes de câblage

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité du Groupe Nexans pendant le premier semestre de l'exercice 2014. Il est établi sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2014.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris, fait partie de l'indice SBF 120. La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires au 30 juin 2014 était la suivante :

- investisseurs institutionnels : 90 % dont environ 28 % pour Invexans (Groupe Quiñenco, Chili), 7,9 % pour Manning & Napier Advisors (États-Unis), 7,8 % pour Bpifrance Participations (France), 5,6 % pour Amber Capital (Royaume-Uni)
- actionnaires individuels et salariés : 9,8 %
- actionnaires non identifiés : 0,2 %

Ce rapport semestriel d'activité doit être lu en liaison avec les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2014 et le Document de référence de Nexans pour l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2014 sous le numéro D.14-0296.

## SOMMAIRE

1. Faits marquants du premier semestre	3
1.1. Gouvernance et Direction Générale	3
1.2. Plan d'actionnariat salarié international	3
1.3. Enquêtes de concurrence : Notification le 7 avril 2014 de la décision de la Commission européenne	3
2. Activité du Groupe au premier semestre	4
2.1 Synthèse	4
2.2 Analyse par métier	4
2.3 Autres éléments du compte de résultat consolidé	5
2.3.1 Effet Stock Outil	5
2.3.2 Restructurations	6
2.3.3 Autres produits et charges opérationnels	6
2.3.4 Résultat financier	6
2.3.5 Impôts	6
2.3.6 Principaux flux de trésorerie de la période	6
2.3.7 Bilan	6
3. Orientations et perspectives pour le second semestre 2014	7
4. Facteurs de risque et principales incertitudes	7
5. Transactions avec les parties liées	7

# 1. Faits marquants du premier semestre

## 1.1 Gouvernance et Direction Générale

### *Composition du Conseil d'Administration de la société Nexans S.A.*

L'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2014 a renouvelé le mandat d'administrateur de Véronique Guillot-Pelpel et a nommé Fanny Letier (candidate proposée par Bpi, en remplacement de Jérôme Gallot, qui demeure administrateur indépendant) et Philippe Joubert en tant qu'administrateurs pour un mandat de 4 ans. À l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration était composé de quatorze membres, compte tenu par ailleurs de l'échéance du mandat de François Polge de Combret et du départ du Conseil de Nicolas de Tavernost afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

### *Dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général*

Le 15 mai 2014, sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration a approuvé le principe de la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. Le Conseil a décidé que dans ce cadre, Frédéric Vincent conservera son rôle de Président du Conseil et qu'Arnaud Poupard-Lafarge prendra les fonctions de Directeur Général, et deviendra à ce titre dirigeant mandataire social. Cette évolution interviendra à la suite du Conseil qui se tiendra fin septembre 2014.

### *Partenariat de long terme entre Invexans, filiale du Groupe Quiñenco, et Nexans*

Nexans a annoncé la résiliation, le 22 mai 2014, de l'accord du 27 mars 2011 modifié par avenant du 26 novembre 2012 signé avec Invexans, filiale du Groupe Quiñenco, ainsi que la conclusion, à la même date, d'un engagement de longue durée pris par Invexans. Au titre de cet engagement, dont le texte intégral est disponible sur le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com) (rubrique Finance / Documentation) et qui prend fin le 26 novembre 2022, Invexans s'engage à ne pas demander une représentation au sein du Conseil d'Administration supérieure à trois membres non indépendants dans un Conseil composé de quatorze administrateurs ou, si le Conseil venait à être élargi, une représentation supérieure à un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation.

## 1.2 Plan d'actionnariat salarié international

Le Conseil du 15 mai 2014, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le même jour, a annoncé le lancement en 2014 d'une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, par émission d'un maximum de 400 000 actions nouvelles, qui pourrait intervenir début 2015.

Il s'agirait de la sixième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

Les salariés pourraient se voir offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » conforme à la formule proposée lors des opérations 2010 et 2012 offrant une garantie du montant investi par les salariés.

Sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, les actions seraient souscrites par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise à un prix unitaire comprenant une décote de 20 % par rapport au cours de référence (sauf particularités locales).

## 1.3 Enquêtes de concurrence : Notification le 7 avril 2014 de la décision de la Commission européenne

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne, qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une infraction aux lois européennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement d'une partie de l'amende infligée par la Commission européenne. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne.

Le 4 juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende imposée par la Commission européenne se montant à 70,6 millions d'euros.

Au 30 juin 2014, la société Nexans France SAS a enregistré une charge à payer correspondant au montant de l'amende (classée en Autres passifs courants dans les comptes consolidés de la Société au 30 juin 2014) destinée à couvrir le paiement de l'amende effectué par Nexans France SAS début juillet 2014 (soit dans les 90 jours de la notification de la décision comme le prévoit la réglementation européenne). La société Nexans France SAS a également enregistré une provision pour risques de 80 millions d'euros pour couvrir les conséquences directes et indirectes de la décision de la Commission européenne et des autres procédures en cours dans le même secteur d'activité.

Se référer également pour plus de précisions à la **Note 16** des comptes semestriels résumés.



## 2. Activité du Groupe au premier semestre

### 2.1 Synthèse

Le chiffre d'affaires du Groupe pour le premier semestre 2014 s'élève à 3 216 millions d'euros, contre 3 412 millions d'euros au premier semestre 2013. Cette évolution inclut un effet cuivre négatif de 99 millions d'euros en raison de la baisse du cours du cuivre et un effet devises négatif de 182 millions d'euros par rapport au premier semestre 2013.

À cours des métaux non ferreux constants, le chiffre d'affaires du Groupe atteint 2 304 millions d'euros, contre 2 351 millions d'euros au premier semestre 2013. Cette décroissance affichée se décompose en une croissance organique des ventes de 3,2 % plus qu'annulée par un effet de change négatif.

Pour le deuxième trimestre 2014, les ventes sont en croissance de 8 % à données comparables par rapport aux ventes du premier trimestre 2014 et de 2,7 % par rapport au deuxième trimestre 2013.

L'activité du premier semestre 2014 reflète trois tendances majeures :

- Une forte activité dans les métiers de la haute tension sous-marine avec un cadencement favorable de projets et un grand dynamisme des harnais automobiles.
- Une reprise modérée des ventes en Europe sur certains secteurs industriels et une inflexion positive en Amérique du Nord au deuxième trimestre.
- Une activité très ralentie dans les pays d'Amérique du Sud en raison de l'environnement économique incertain, et compte tenu des difficultés géopolitiques au Moyen-Orient et en Russie.

L'analyse des ventes fait ressortir une croissance organique dans chacun des trois grands métiers par rapport au premier semestre 2013 :

- La construction, en croissance de 0,6 %, affiche des volumes en légère hausse, dans un environnement qui reste très difficile.
- L'industrie, en croissance de 1,1 %, bénéficie du dynamisme des harnais automobiles et de l'orientation prise en Europe sur 7 segments identifiés comme stratégiques.
- Les infrastructures d'énergie, en croissance de 4,7 %, montrent un fort contraste entre les activités sous-marines (très dynamique notamment pour les câbles ombilicaux), la haute tension terrestre (en forte contraction), et la partie basse et moyenne tension (en léger repli).

La marge opérationnelle du Groupe pour le premier semestre 2014 s'établit à 77 millions d'euros, contre 75 millions d'euros au premier semestre 2013 et 66 millions d'euros au second semestre 2013. À taux de changes comparables, ceci représente une croissance de 10 % sur un an.

Dans un contexte de marché difficile, impacté par un Euro toujours fort, un ralentissement prononcé en Amérique du Sud, en Russie, au Moyen-Orient et dans les activités Mining, les initiatives de croissance n'apportent pas encore les effets escomptés. En revanche, le déroulement des initiatives stratégiques structurelles (retournement en haute tension sous-marine, réduction des coûts fixes en Europe et en Asie-Pacifique, programmes de compétitivité sur coûts variables) est le principal contributeur au progrès de la marge opérationnelle, avec un impact estimé à 27 millions d'euros sur le semestre (pour rappel, la contribution pour les 12 mois de 2013 était de 19 millions d'euros).

Par ailleurs, le Groupe bénéficie de bons résultats sur certaines activités spécifiques (câbles ombilicaux, harnais, accessoires de basse et moyenne tension en particulier), compensant ainsi les effets négatifs d'environnements difficiles ou dégradés.

La marge opérationnelle représente 3,4 % des ventes à cours des métaux non ferreux constants, contre 3,2 % au premier semestre 2013.

### 2.2 Analyse par métier

#### *Distributeurs et Installateurs*

Le chiffre d'affaires de l'activité Distributeurs et Installateurs s'élève à 565 millions d'euros à cours des métaux non ferreux constants, soit une croissance organique de 0,6 % par rapport au premier semestre 2013.

En Europe, l'activité demeure contrastée entre d'une part la Scandinavie et la Belgique en croissance significative et d'autre part la France et les Pays-Bas. Dans un contexte de stabilisation des volumes, les prix se maintiennent au niveau du second semestre 2013.

Les câbles de bâtiment en Amérique du Nord évoluent sous l'effet contrasté d'une reprise dans la construction industrielle au Canada et d'une faiblesse persistante dans la construction aux États-Unis.

Les câbles LAN bénéficient de la reprise des activités aux États-Unis où le partenariat avec Leviton produit progressivement ses effets dans un marché toujours plutôt atone.

Les zones Asie-Pacifique et Moyen-Orient, Russie, Afrique contribuent également à la croissance organique avec des taux de croissance soutenus par le dynamisme des marchés coréen, turc et marocain, ainsi que dans une moindre mesure, par une légère reprise du marché de la construction en Australie.

En Amérique du Sud, les volumes apparaissent très dégradés principalement au Brésil en raison d'une croissance nationale limitée et au Chili du fait d'un fort ralentissement des projets d'infrastructures minières.

La marge opérationnelle s'établit à 14 millions d'euros, soit 2,5 % des ventes en retrait par rapport au premier semestre 2013 (4,1 %) conséquence d'une baisse des prix survenue au troisième trimestre 2013. La marge est toutefois meilleure qu'au second semestre 2013 (2,2 %) grâce à l'amélioration des câbles LAN aux États-Unis.

## Industrie

L'activité Industrie présente un chiffre d'affaires de 600 millions d'euros, soit une croissance organique de 1,1 % par rapport au premier semestre 2013. Ses deux sous-segments principaux affichent toutefois des tendances divergentes :

- Le segment des ressources est en décroissance de 13 %. Les ventes en Oil & Gas sont très croissantes pour la partie exploration/extraction, notamment en Corée et aux États-Unis ; et en croissance plus modérée pour la partie raffinage, basée principalement en zone Moyen-Orient, Russie, Afrique. La situation dans le secteur minier ne s'améliore pas, notamment en Amérique du Sud et en Asie-Pacifique sur fond de difficultés financières des principales compagnies minières et de tensions sociales en Amérique du Sud. Le secteur des énergies renouvelables est également très impacté.
- Le segment des transports montre la même dynamique positive que les trimestres précédents : les câbles automobiles poursuivent une croissance à deux chiffres et le secteur ferroviaire est également très bien orienté sous l'impulsion principale du marché chinois où les investissements dans les trains à grande vitesse ont été relancés. La construction maritime est en baisse par rapport à l'année dernière, qui avait bénéficié de volumes particulièrement élevés en Corée. Enfin, les ventes à destination du segment aéronautique sont toujours bien orientées en Europe, soutenues par le partenariat du Groupe avec le constructeur Airbus ; à l'inverse, les ventes en Amérique du Nord sont fortement ralenties.
- La stratégie de focalisation sur les segments à forte valeur ajoutée se traduit par une croissance dans les câbles pour automatismes alors qu'à l'inverse, les autres applications restent atones ou décroissantes.

Enfin, les plans de restructuration du Groupe en Europe se mettent en place conformément aux prévisions.

La marge opérationnelle de l'activité Industrie s'établit à 24 millions d'euros, soit 3,9 % des ventes, en progression de 50 points de base par rapport à 2013.

### Transmission, Distribution et Opérateurs

Les ventes de l'activité Transmission, Distribution et Opérateurs atteignent 993 millions d'euros, soit une croissance organique de 4,7 % par rapport à 2013.

#### Distribution et opérateurs

Les ventes de câbles de basse et moyenne tension sont en retrait organique de 1,9 %.

Les ventes aux opérateurs d'énergie se contractent de 2,9 %, en raison de la forte baisse observée en France et dans la zone Asie-Pacifique. De plus, la situation politique au Moyen-Orient pèse sur les ventes en Europe, base d'exportation de ces marchés (Libye). En Chine, la filiale Yanggu connaît un ralentissement temporaire tandis que l'Australie souffre toujours de la faiblesse de sa demande domestique.

La dynamique est positive en Amérique du Nord. En Amérique du Sud, le ralentissement des investissements d'infrastructures se traduit par une baisse des ventes au Chili et au Pérou, mais l'exécution de contrats de lignes aériennes au Brésil permet d'atténuer temporairement cette baisse.

En zone Moyen-Orient, Russie, Afrique, l'environnement est dégradé en Russie, la croissance s'accélère au Maroc et la tendance reste positive au Liban.

Les ventes aux opérateurs de télécommunication continuent de croître et enregistrent une progression de 3,7 % par rapport à 2013, sous l'impulsion des ventes de fibre optique.

#### Haute tension terrestre

Le segment haute tension terrestre décroît de 13 %, dans un contexte de marché toujours difficile et du fait d'une plus grande activité de sous-traitance interne concernant la partie terrestre des projets sous-marins. Le déploiement des initiatives de restructuration se poursuit.

#### Haute tension sous-marine

Les ventes en haute tension sous-marine enregistrent une croissance de plus de 30 % au premier semestre 2014. Ceci résulte d'une forte activité observée dans le domaine des câbles ombilicaux. Par ailleurs, les derniers contrats concernés par les difficultés opérationnelles de 2012 ont été livrés au cours du second trimestre 2014.

Ainsi la marge opérationnelle du segment Transmission, Distribution et Opérateurs est de 48 millions d'euros, soit 4,8 % des ventes, en forte augmentation par rapport à 2013 (34 millions d'euros) : les pressions sur les prix en basse et moyenne tension survenues au second semestre 2013, et en haute tension terrestre sont ainsi largement compensées par la performance des câbles sous-marins.

Les ventes des autres activités s'élèvent à 146 millions d'euros, soit une croissance organique de 14 % par rapport au premier semestre 2013 liée à un accroissement des volumes au Canada.

## 2.3 Autres éléments du compte de résultat consolidé

### 2.3.1 Effet Stock Outil

Au 30 juin 2014, l'effet Stock Outil est négatif de 17 millions d'euros. Il était négatif de 27 millions d'euros au 30 juin 2013, les cours du cuivre ont en effet diminué sur la période mais de manière moins significative que sur le premier semestre 2013.

Pour mémoire, la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé « Stock Outil »).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks restent valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

### 2.3.2 Restructurations

Les charges de restructuration se sont élevées à 16 millions d'euros au premier semestre 2014, contre 32 millions d'euros au premier semestre 2013 :

- Au 30 juin 2014, cette charge de 16 millions d'euros correspond à divers plans de restructuration lancés sur le premier semestre 2014, notamment en Chine et au Brésil, pour un montant de 6 millions d'euros. La charge résiduelle concerne les coûts liés aux plans de restructuration lancés les années précédentes, en particulier dans le cadre du plan d'économies en Europe ou de la réorganisation industrielle en Australie.
- Au 30 juin 2013, la charge de 32 millions d'euros incluait un coût de 13 millions d'euros en Australie. La charge résiduelle correspondait aux coûts comptabilisés au « fil de l'eau » en lien avec les plans de restructuration engagés les années précédentes, notamment en France, en Allemagne, en Italie et au Brésil.

### 2.3.3 Autres produits et charges opérationnels

Au 30 juin 2014, les autres produits et charges opérationnels représentent un profit de 45 millions d'euros versus une charge nette de 94 millions d'euros au 30 juin 2013. Les principales variations sont :

- **Dépréciations d'actifs nets** : une charge de 5 millions d'euros en 2014, de 92 millions d'euros en 2013. Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses « goodwill », ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles.

Dans le cadre de l'arrêté de ses comptes au 30 juin 2014, Nexans a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation en identifiant les éventuels indices de perte de valeur apparus depuis la revue menée au quatrième trimestre 2013. Aucun indice de perte de valeur nécessitant un test de valorisation n'a été identifié pour les besoins de l'arrêté des comptes au 30 juin 2014.

La charge nette de 5 millions d'euros comptabilisée au premier semestre 2014 concerne essentiellement des immobilisations incorporelles affectées par la perte de clientèle.

- **Frais et provisions sur enquête de concurrence** : un produit net de 48 millions d'euros en 2014. Ce produit net correspond essentiellement à la reprise de provision pour risque de condamnation pour comportement anticoncurrentiel de la Commission européenne de 200 millions d'euros constituée en juin 2011, à une charge de 70,6 millions d'euros correspondant à l'amende décidée par la Commission européenne, et à une dotation de 80 millions d'euros pour couvrir les conséquences directes et indirectes de la décision de la Commission européenne et des autres procédures en cours dans le même secteur d'activité (voir **Note 16** des comptes semestriels résumés).

### 2.3.4 Résultat financier

La charge financière nette totale s'élève à 53 millions d'euros sur le premier semestre 2014, contre 46 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Le coût de l'endettement est en baisse à 43 millions d'euros à fin juin 2014 versus 45 millions d'euros au 30 juin 2013, en raison notamment de la diminution de la dette externe de certaines filiales.

Les autres charges financières sont en augmentation de 9 millions d'euros au premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013, en raison essentiellement d'un résultat de change défavorable. Celui-ci représente une perte de 1 million d'euros en 2014. Il s'agissait d'un gain de 7 millions d'euros au premier semestre 2013.

### 2.3.5 Impôts

En juin 2014, la charge d'impôt s'élève à 14 millions d'euros pour un résultat avant impôt et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées de 36 millions d'euros, soit un taux d'impôt effectif de 38,1 %. En juin 2013, la charge d'impôt s'élevait à 21 millions d'euros.

### 2.3.6 Principaux flux de trésorerie de la période

Le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement, avant prise en compte du coût de l'endettement financier brut et de l'impôt, positive de 105 millions d'euros sur le premier semestre 2014.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement est due pour l'essentiel à un effet de saisonnalité. Les flux de trésorerie liés à l'investissement correspondent à un décaissement de 84 millions d'euros en 2014, correspondant pour l'essentiel à des investissements corporels.

Les flux de trésorerie liés au financement sont négatifs de 104 millions d'euros, en raison notamment des intérêts versés qui se décomposent en 64 millions d'euros d'intérêts versés et en 43 millions d'euros de remboursements d'emprunts externes.

Au total et après prise en compte des variations de change, la variation de la trésorerie sur la période est négative de 330 millions d'euros et la trésorerie nette à fin juin 2014 s'établit à 638 millions d'euros (dont 653 millions d'euros de trésorerie active et 15 millions d'euros de découverts et comptes bancaires débiteurs).

### 2.3.7 Bilan

Au 30 juin 2014, le total Bilan du Groupe s'établit à 5 326 millions d'euros, soit en diminution de 135 millions d'euros par rapport à un total Bilan de 5 461 millions d'euros au 31 décembre 2013.

La structure de ce bilan évolue de la façon suivante entre ces deux périodes :

- Les actifs immobilisés s'élèvent au 30 juin 2014 à 2 004 millions d'euros, contre 1 964 millions d'euros au 31 décembre 2013.

- Le besoin en fonds de roulement opérationnel (clients, stocks, fournisseurs et comptes liés aux contrats long terme) est en croissance de 209 millions d'euros entre le 31 décembre 2013 et le 30 juin 2014.
- La dette nette augmente de 270 millions d'euros passant de 337 millions d'euros à fin d'année dernière à 607 millions d'euros au 30 juin 2014.
- Les provisions pour risques et charges, incluant les provisions pour engagement de pensions et assimilés, diminuent de 108 millions d'euros au 30 juin 2014 par rapport au 31 décembre 2013, pour s'établir à 716 millions d'euros. Les variations les plus significatives sont liées aux provisions pour comportement anticoncurrentiel.
- Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 1 632 millions d'euros au 30 juin 2014, par rapport à 1 600 millions d'euros au 31 décembre 2013.

### 3. Orientations et perspectives pour le second semestre 2014

En dépit d'un climat des affaires très variable d'un métier à l'autre ou d'une zone à l'autre, la Société est, au 30 juin, en ligne avec le plan de marche qu'elle s'était fixé et qui avait été communiqué.

La Société pense toujours être en mesure de dégager une progression de sa marge opérationnelle en 2014 comparativement à 2013, notamment du fait de l'avancée des initiatives stratégiques. L'ampleur dépendra des conditions de marché du deuxième semestre. Le Groupe reste tout entier mobilisé pour mener à bien sa transformation et l'accélération de sa croissance.

Le lecteur est par ailleurs invité à se reporter à la section suivante « Facteurs de risque et principales incertitudes ».

### 4. Facteurs de risque et principales incertitudes

Nexans exerce ses activités dans un contexte de risques et incertitudes tenant d'une part à l'environnement économique et d'autre part aux caractéristiques propres de ses métiers.

Une description détaillée de ces facteurs de risque et incertitudes figure dans le Document de référence 2013 au chapitre « Facteurs de risque » du Rapport de Gestion (aux pages 25 à 32 du Document de référence 2013), dans les notes annexes au compte de résultat consolidé

(pages 162 à 175 du Document de référence 2013) et à la **Note 16** des comptes semestriels résumés au 30 juin 2014 en rapport avec les enquêtes de concurrence ouvertes en 2009 dans le secteur des câbles d'énergie haute-tension sous-marins et souterrains dans plusieurs pays et pour lesquelles la Commission européenne a annoncé le 2 avril 2014 sa décision d'imposer une amende sur les principaux acteurs de l'industrie des câbles européens et asiatiques.

Nexans considère que les principaux risques identifiés dans le Document de référence 2013 n'ont pas évolué de manière significative, à l'exception du risque relatif à l'amende infligée par la Commission européenne évoquée ci-dessus.

La matérialisation des risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Nexans peut être exposée à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.

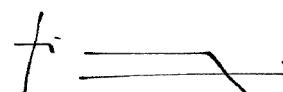
Outre les facteurs de risque, les principales incertitudes pour l'année 2014 concernent notamment :

- Les effets des plans d'économies en Europe et en Asie-Pacifique ;
- Un maintien suffisant ou un rétablissement du niveau de la demande dans certains segments et des prix en Europe ;
- L'environnement économique et politique de certains pays émergents (Chine, Brésil, Argentine, Russie, Liban, Libye) ;
- Les perspectives moyen terme pour les mêmes pays, ainsi que pour l'Australie ;
- La demande dans le secteur minier en général ;
- L'augmentation continue du risque de crédit, dont certains ne peuvent être assurés, ou partiellement assurés, en Europe du Sud, Afrique du Nord, en Russie et dans certains segments de clients en Chine.

### 5. Transactions avec les parties liées

Mis à part la résiliation du pacte avec le principal actionnaire Invexans (Groupe Quiñenco) auquel il est fait référence à la section 1.1 ci-avant, la Société considère que les principales transactions avec les parties liées n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence 2013 (**Note 31** des comptes consolidés au 31 décembre 2013).

Le 24 juillet 2014,



Le Conseil d'Administration  
représenté par Frédéric Vincent,  
Président-Directeur Général



# États financiers consolidés résumés

---

Premier semestre 2014

Compte de résultat consolidé	10
État du résultat global consolidé	11
État de la situation financière consolidée	12
Tableau des flux de trésorerie consolidés	14
Variation des capitaux propres consolidés	15
Notes annexes :	
1. Principes comptables	17
2. Principaux événements	18
3. Segments opérationnels	19
4. Autres produits et charges opérationnels	21
5. Dépréciations d'actifs nets	21
6. Autres produits et charges financiers	22
7. Actifs détenus en vue de la vente	22
8. Impôts sur les bénéfices	23
9. Résultats par action	25
10. Goodwill	25
11. Capitaux propres	26
12. Retraites et engagements assimilés	27
13. Provisions	28
14. Dette financière nette	29
15. Instruments dérivés	31
16. Passifs éventuels, litiges	31
17. Événements postérieurs à la clôture	33

# Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2013
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	(3)	3 216	3 412
Effet du cours des métaux*		(912)	(1 061)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT*</b>	(3)	2 304	2 351
Coût des ventes		(2 836)	(3 016)
Coût des ventes à prix métal constant*		(1 924)	(1 954)
<b>MARGE BRUTE</b>		380	397
Charges administratives et commerciales		(266)	(282)
Frais de R&D		(37)	(40)
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE*</b>	(3)	77	75
Effet Stock Outil**		(17)	(27)
Coûts de restructuration		(16)	(32)
Autres produits et charges opérationnels	(4)	45	(94)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		2	0
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		91	(78)
Coût de l'endettement financier (net)		(43)	(45)
Autres produits et charges financiers	(6)	(10)	(1)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		38	(124)
Impôts sur les bénéfices	(8)	(14)	(21)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		24	(145)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		24	(145)
- dont part du Groupe		25	(145)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		(1)	(0)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)</b>	(9)		
- résultat de base par action		0,60	(4,92)
- résultat dilué par action		0,59	(4,92)

\* Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

\*\* Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

# État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2013
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>24</b>	<b>(145)</b>
<b>Éléments recyclables</b>	<b>28</b>	<b>(129)</b>
- Actifs financiers disponibles à la vente	-	(0)
- Différences de conversion	22	(65)
- Couverture des flux de trésorerie	6	(64)
<b>Impôts sur éléments recyclables*</b>	<b>(1)</b>	<b>15</b>
<b>Éléments non recyclables</b>	<b>(28)</b>	<b>3</b>
- Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(28)	3
- Quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global	-	-
<b>Impôts sur éléments non recyclables*</b>	<b>7</b>	<b>(1)</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>6</b>	<b>(112)</b>
<b>Total du résultat global</b>	<b>30</b>	<b>(257)</b>
- dont part du Groupe	31	(257)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	(1)	0

\* La Note 8.b présente la décomposition des effets d'impôts sur le résultat global.

# État de la situation financière consolidée

## ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2014	31 décembre 2013
Goodwill	(10)	425	414
Immobilisations incorporelles		220	223
Immobilisations corporelles		1 131	1 135
Participations dans les entreprises associées		21	14
Impôts différés actifs		143	120
Autres actifs non courants		64	58
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 004</b>	<b>1 964</b>
Stocks et en-cours		1 066	1 031
Montants dus par les clients sur les contrats de construction		257	218
Clients et comptes rattachés		1 125	1 012
Instruments dérivés	(15)	28	33
Autres actifs courants		193	186
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14)	653	987
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(7)	0	30
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>3 322</b>	<b>3 497</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>5 326</b>	<b>5 461</b>



**PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2014	31 décembre 2013
Capital, primes, résultat et réserves		1 554	1 550
Autres composantes des capitaux propres		26	(1)
<b>Capitaux propres – part du Groupe</b>		<b>1 580</b>	<b>1 549</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle		52	51
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	(11)	<b>1 632</b>	<b>1 600</b>
Provisions pour retraite et engagements assimilés	(12)	424	398
Provisions (non courant)	(13) et (16)	113	32
Emprunts obligataires convertibles	(14)	245	445
Autres dettes financières (non courant)	(14)	604	604
Impôts différés passifs		88	82
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 474</b>	<b>1 561</b>
Provisions (courant)	(13) et (16)	179	394
Dettes financières (courant)	(14)	410	275
Dettes sur contrats de construction		133	126
Fournisseurs et comptes rattachés		1 079	1 108
Instruments dérivés	(15)	35	51
Autres passifs courants		384	316
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(7)	0	30
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>2 220</b>	<b>2 300</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 326</b>	<b>5 461</b>

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2013
Résultat net consolidé, part du Groupe		25	(145)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(1)	(0)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y.c. goodwill) <sup>(1)</sup>		83	170
Coût de l'endettement financier (brut)		46	48
Effet Stock Outil <sup>(2)</sup>		17	27
Autres retraitements <sup>(3)</sup>		(65)	18
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS<sup>(4)</sup></b>		<b>105</b>	<b>118</b>
Diminution (augmentation) des créances		(149)	(190)
Diminution (augmentation) des stocks		(35)	(32)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(34)	54
Impôts versés		(23)	(24)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(2)	2
<b>VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS</b>		<b>(243)</b>	<b>(190)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		<b>(138)</b>	<b>(72)</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		4	3
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(71)	(84)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		(3)	(5)
- dont appels de marge liés aux dérivés métaux		(0)	(0)
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(6)	(2)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		(8)	1
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(84)</b>	<b>(87)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT</b>		<b>(222)</b>	<b>(159)</b>
Émissions d'emprunts à long terme	(14)	2	2
Remboursements d'emprunts à long terme	(14)	(1)	(0)
Émissions / (remboursements) d'emprunts à court terme	(14)	(43)	(99)
- dont remboursement de l'OCEANE 2013 <sup>(5)</sup>	(14)	(0)	(85)
Augmentations / (réductions) de capital en espèces		(0)	0
Intérêts financiers versés <sup>(6)</sup>		(64)	(49)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		2	-
Dividendes payés		(0)	(15)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>		<b>(104)</b>	<b>(161)</b>
Effet net des variations des taux de conversion		(4)	1
<b>AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(330)</b>	<b>(319)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>968</b>	<b>818</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>		<b>638</b>	<b>499</b>
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		653	534
dont Concours bancaires courants – Passif		(15)	(35)

(1) Inclut la part des coûts de restructuration représentant des dépréciations d'actifs immobilisés.

(2) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

(3) Pour le premier semestre 2014, on relève principalement la neutralisation de la charge d'impôts (+ 14 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pension, restructuration et comportement anticoncurrentiel) pour -59 millions d'euros.

Pour le premier semestre 2013, ce poste comprenait principalement la neutralisation de la charge d'impôts (+ 21 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pension et restructuration) pour + 1 million d'euros.

(4) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « capacité d'autofinancement opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (de respectivement 29 et 20 millions d'euros au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013) et déduction du coût de l'endettement brut et de l'impôt courant payé sur la période.

(5) Fin février 2012, l'OCEANE 2013 a été partiellement rachetée pour un montant de 241 millions d'euros et une nouvelle OCEANE à échéance 2019 a été émise pour un montant de 275 millions d'euros. Début janvier 2013 a eu lieu le remboursement de l'OCEANE 2013 arrivée à échéance pour un montant de 85 millions d'euros.

(6) Au cours du second semestre 2013, le Groupe a changé la présentation des intérêts payés et de l'effet net des variations des taux de conversion avec un impact rétroactif négatif de 17 millions d'euros sur les intérêts versés au 30 juin 2013.

# Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1 <sup>er</sup> janvier 2013	29 394 042	30	1 301	-	275	7	180	1 793	50	1 843
Résultat net	-	-	-	-	(145)	-	-	(145)	(0)	(145)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	2	(49)	(66)	(113)	1	(112)
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	-	<b>(143)</b>	<b>(49)</b>	<b>(66)</b>	<b>(258)</b>	<b>1</b>	<b>(257)</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(15)	-	-	(15)	(0)	(15)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1
- sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	1	0	0	1	(1)	0
<b>30 juin 2013</b>	<b>29 394 042</b>	<b>30</b>	<b>1 301</b>	<b>-</b>	<b>119</b>	<b>(42)</b>	<b>114</b>	<b>1 522</b>	<b>50</b>	<b>1 572</b>
1 <sup>er</sup> janvier 2014	42 043 145	42	1 569	-	(61)	(37)	36	1 549	51	1 600
Résultat net	-	-	-	-	25	-	-	25	(1)	24
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(21)	5	22	6	0	6
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	-	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>(1)</b>	<b>30</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(0)	(0)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1
- sommes reçues de l'émission d'actions	1 108	0	0	-	-	-	-	0	-	0
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(1)	-	0	(1)	2	1
<b>30 juin 2014</b>	<b>42 044 253</b>	<b>42</b>	<b>1 569</b>	<b>-</b>	<b>(57)</b>	<b>(32)</b>	<b>58</b>	<b>1 580</b>	<b>52</b>	<b>1 632</b>

# Notes annexes

---

## Note 1 : Principes comptables

### a. Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le marché de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2014.

#### • Conformité avec la norme IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence sur les états financiers présentés.

#### • Normes et interprétations appliquées

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2014 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.b** ci-dessous.

Par ailleurs, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes applicables en 2014 :

- IFRS 10 « États Financiers consolidés ».
- IFRS 11 « Partenariats ».
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ».
- Amendement consécutif à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et les coentreprises » et amendements de transition à IFRS 10, 11, 12.

- Amendements à IAS 32 « Instruments Financiers – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers ».

- IAS 36 : Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB mais dont l'application n'est pas obligatoire en 2014 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne :

- IFRIC 21 « Prélèvements opérés par les autorités publiques auprès des entités actives sur un marché particulier ».

#### • Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2014, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant :

- La valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill (voir **Note 5** et **Note 10**).
- Les actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 8**).
- Les marges à terminaison et pourcentages d'avancement sur les contrats à long terme.
- L'évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 12**).
- Les provisions et passifs éventuels (voir **Note 13** et **Note 16**).
- La valorisation des instruments dérivés et la qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 15**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.



## b. Particularités de l'établissement des comptes intermédiaires

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans le paragraphe a), auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur l'exercice comme les fusions par exemple.
- La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Les charges comptabilisées sur la période correspondent au prorata des charges estimées sur l'année. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans afin de tenir compte des évolutions significatives éventuelles du semestre ou d'impacts ponctuels. La valeur de marché des actifs de couverture est revue à la date de clôture.

## Note 2 : Principaux événements

### a. Gouvernance et Direction Générale

#### Composition du Conseil d'Administration de la société Nexans S.A.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2014 a renouvelé le mandat d'administrateur de Véronique Guilloit-Pelpel et a nommé Fanny Letier (candidate proposée par Bpi, en remplacement de Jérôme Gallot, qui demeure administrateur indépendant) et Philippe Joubert en tant qu'administrateurs pour un mandat de quatre ans. À l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration était composé de quatorze membres, compte tenu par ailleurs de l'échéance du mandat de François Polge de Combret et du départ du Conseil de Nicolas de Tavernost afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

#### Dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général

Le 15 mai 2014, sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration a approuvé le principe de la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. Le Conseil a décidé que dans ce cadre, Frédéric Vincent conservera son rôle de Président du Conseil et qu'Arnaud Poupard-Lafarge prendra les fonctions de Directeur Général, et deviendra à ce titre dirigeant mandataire social. Cette évolution interviendra à la suite du Conseil qui se tiendra fin septembre 2014.

## Partenariat de long terme entre Invexans, filiale du Groupe Quiñenco, et Nexans

Nexans a annoncé la résiliation, le 22 mai 2014, de l'accord du 27 mars 2011 modifié par avenant du 26 novembre 2012 signé avec Invexans, filiale du Groupe Quiñenco ainsi que la conclusion, à la même date, d'un engagement de longue durée pris par Invexans. Au titre de cet engagement, dont le texte intégral est disponible sur le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com) (rubrique Finance / Documentation) et qui prend fin le 26 novembre 2022, Invexans s'engage à ne pas demander une représentation au sein du Conseil d'Administration supérieure à trois membres non indépendants dans un Conseil composé de quatorze administrateurs ou, si le Conseil venait à être élargi, une représentation supérieure à un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation.

### b. Plan d'actionnariat salarié international

Le Conseil du 15 mai 2014, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le même jour, a annoncé le lancement en 2014 d'une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, par émission d'un maximum de 400 000 actions nouvelles, qui pourrait intervenir début 2015.

Il s'agirait de la sixième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

Les salariés pourraient se voir offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » conforme à la formule proposée lors des opérations 2010 et 2012 offrant une garantie du montant investi par les salariés.

Sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, les actions seraient souscrites par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise à un prix unitaire comprenant une décote de 20 % par rapport au cours de référence (sauf particularités locales).

### c. Enquêtes de concurrence : Notification le 7 avril 2014 de la décision de la Commission européenne

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne, qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une infraction aux lois européennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement d'une partie de l'amende infligée par la Commission européenne. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne.

Le 4 juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende imposée par la Commission européenne se montant à 70,6 millions d'euros.

Au 30 juin 2014, la société Nexans France SAS a enregistré une charge à payer correspondant au montant de l'amende (classée en « Autres passifs courants » dans les comptes consolidés de la Société au 30 juin 2014) destinée à couvrir le paiement de l'amende effectué par Nexans France SAS début juillet 2014 (soit dans les 90 jours de la notification de la décision comme le prévoit la réglementation européenne). La société Nexans France SAS a également enregistré une provision pour risques de 80 millions d'euros pour couvrir les conséquences directes et indirectes de la notification de la Commission européenne.

Se référer également pour plus de précisions à la **Note 16**.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### Note 3 : Segments opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8, le Groupe retient les trois segments opérationnels suivants :

- « **Transmission, distribution et opérateurs** », constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), et des câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux télécom publics.

Ce segment « Transmission, distribution et opérateurs » est composé de quatre segments opérationnels : câbles d'énergie, accessoires pour câbles d'énergie, câbles pour les opérateurs télécom, câbles haute tension et sous-marins.

- « **Industrie** », regroupant les câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie, notamment les faisceaux, les câbles destinés à la construction navale et aéronautique, à l'industrie pétrolière et à la construction de machine-outils.

Ce segment « Industrie » est composé de trois segments opérationnels : harnais, industrie, projets d'infrastructures et industriels.

- « **Distributeurs et installateurs** », comprenant les câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment ainsi que les câbles pour réseaux télécom privés.

Ce segment « Distributeurs et installateurs » est composé d'un unique segment opérationnel, l'organisation commerciale pour les ventes de produits d'énergie ou de télécom (LAN) étant intégrée pour une prestation unique aux clients du Groupe.

La rubrique « **Autres** » inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment au 30 juin 2014 est constitué à hauteur de 85 % du chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (87 % au 30 juin 2013).

## a. Informations par segment opérationnel

1 <sup>er</sup> semestre 2014 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	1 158	737	917	404	3 216
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	993	600	565	146	2 304
Marge opérationnelle	48	24	14	(9)	77
Dotation aux amortissements et dépréciations / reprises de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(42)	(23)	(15)	(3)	(83)

1 <sup>er</sup> semestre 2013 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	1 225	789	1 016	382	3 412
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	993	622	596	140	2 351
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2014	936	610	561	128	2 235
Marge opérationnelle	34	21	24	(4)	75
Dotation aux amortissements et dépréciations / reprises de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)*	(46)	(21)	(16)	(85)	(168)

\* Le montant de la dotation aux amortissements et dépréciations de la rubrique « Autres » inclut 80 millions d'euros de dépréciation d'actifs nets et de goodwill de Nexans Olex Australie. L'affectation de cette perte de valeur aux segments opérationnels a été réalisée au second semestre 2013.

## b. Informations pour les pays principaux

1 <sup>er</sup> semestre 2014 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	467	379	365	2 005	3 216
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	336	326	341	1 301	2 304

\* Par zone d'implantation des filiales du Groupe

\*\* Y compris activités « Corporate »

\*\*\* Pays ne représentant individuellement pas plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe

1 <sup>er</sup> semestre 2013 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	497	356	323	2 236	3 412
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	357	300	290	1 404	2 351
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2014*	357	300	264	1 314	2 235

\* Par zone d'implantation des filiales du Groupe

\*\* Y compris activités « Corporate »

\*\*\* Pays ne représentant individuellement pas plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe

## c. Informations pour les clients principaux

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires au premier semestre 2014 et au premier semestre 2013.

#### Note 4 : Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2013
Dépréciations d'actifs nets	(5)	(5)	(92)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		(1)	(2)
Plus ou moins-value de cessions d'actifs	(7)	3	0
Frais connexes sur acquisitions		-	(0)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence		48	0
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>		<b>45</b>	<b>(94)</b>

Les frais et provisions sur enquêtes de concurrence correspondent essentiellement à la reprise de provision pour risques de condamnation pour comportement anticoncurrentiel de la Commission européenne de 200 millions d'euros constituée en juin 2011, une charge de 70,6 millions d'euros correspondant à l'amende notifiée par la Commission européenne, et une dotation de 80 millions d'euros pour couvrir les conséquences directes et indirectes de cette notification.

#### Note 5 : Dépréciations d'actifs nets

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles.

Dans le cadre de l'arrêt de ses comptes au 30 juin 2014, Nexans a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation en identifiant les éventuels indices de perte de valeur apparus depuis la revue menée au quatrième trimestre 2013. Aucun indice de perte de valeur nécessitant un test de valorisation n'a été identifié pour les besoins de l'arrêt des comptes au 30 juin 2014.

La charge nette de 5 millions d'euros comptabilisée au premier semestre 2014 concerne essentiellement des immobilisations incorporelles affectées par la perte de clientèle.

Au cours du premier semestre 2013, une charge de 92 millions d'euros avait été comptabilisée correspondant pour l'essentiel, à la dépréciation du goodwill (43 millions d'euros) et des immobilisations corporelles (37 millions d'euros) de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » regroupant les activités de Nexans en Australie et Nouvelle-Zélande acquises en décembre 2006.

#### Analyses de sensibilité

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié au cours de la revue menée sur le premier semestre 2014, le Groupe n'a pas procédé à des analyses de sensibilité pour cet arrêté.

**Note 6 : Autres produits et charges financiers**

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2013
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	0	0
Provisions	(1)	(0)
Pertes et gains de change (nets)	(1)	7
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux	(6)	(7)
Autres	(2)	(1)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(10)</b>	<b>(1)</b>

**Note 7 : Actifs détenus en vue de la vente**

Au 31 décembre 2013, l'entité International Cable Company, basée en Égypte était classée en « Actifs et groupe d'actifs détenus en vue de la vente ». La vente de cette entité a eu lieu le 29 avril 2014.

La plus-value de cession générée par la vente de cette entité a été de 3,4 millions d'euros comptabilisée au compte de résultat.

De même, l'entité Nexans Indelqui, basée en Argentine était classée en « Actifs et groupe d'actifs détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2013. Le processus de vente en cours au 31 décembre a été interrompu durant le premier semestre 2014.

**État de la situation financière**

(en millions d'euros)	31 décembre 2013
Stocks et en-cours, nets	13
Clients	17
Autres actifs	0
<b>Total des actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>30</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	14
Autres passifs	16
<b>Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>30</b>



## Note 8 : Impôts sur les bénéfices

En 2014, la Société Nexans S.A. est la société-mère d'un groupe fiscal de 11 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord et en Corée du Sud).

### a. Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2013
Résultat avant impôts	38	(124)
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	2	0
Résultat avant impôts et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	36	(124)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	34,43 %	36,10 %
(Charges) / Produits d'impôts théoriques	(13)	45
Incidence des :		
- Différence entre les taux d'impôt étrangers et français	2	(4)
- Changement de taux d'impôt de la période	0	(0)
- Effets nets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	(32)	(46)
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(4)	(6)
- Autres différences permanentes	33	(10)
(Charges) / Produits d'impôts effectivement constatés	(14)	(21)
Taux d'impôt effectif (%)	38,13 %	-16,99 %

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

## b. Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global

Au 30 juin 2014, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Gains / Pertes générés sur la période*	Recyclage en résultat sur la période*	Total Autres éléments du résultat global	30 juin 2014
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-	-	-	0
Différences de conversion	(4)	(0)	-	(0)	(4)
Couverture des flux de trésorerie	12	3	(4)	(1)	11
<b>Impôt sur les éléments recyclables</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>7</b>
Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	37	7	N/A	7	44
Quote-part des entreprises associées	-	-	N/A	-	-
<b>Impôt sur les éléments non recyclables</b>	<b>37</b>	<b>7</b>	<b>N/A</b>	<b>7</b>	<b>44</b>

\* Les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux actifs financiers disponibles à la vente, les flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres ».

Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir **Notes 1.c** et **1.f.k** des états financiers consolidés du 31 décembre 2013).

## c. Actifs d'impôts différés non reconnus

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) s'élèvent respectivement à 445 et 417 millions d'euros au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013. Ils correspondent pour l'essentiel à des déficits fiscaux reportables.

## Note 9 : Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat dilué net par action :

	1 <sup>er</sup> semestre 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2013
<b>Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)</b>	<b>25</b>	<b>(145)</b>
Charge financière sur obligations convertibles OCEANE nette d'impôts	Relatif	Relatif
<b>Résultat net part du Groupe ajusté (en millions d'euros)</b>	<b>25</b>	<b>(145)</b>
<b>Résultat des activités abandonnées part du Groupe</b>		
Nombre moyen d'actions en circulation	42 043 256	29 394 042
Nombre moyen d'instruments dilutifs	590 166	0 (Instruments relatifs)
Nombre moyen d'actions dilué	42 633 422	29 394 042
<b>Résultat net part du Groupe par action (en euros)</b>		
- résultat de base par action	0,60	(4,92)
- résultat dilué par action	0,59	(4,92)

## Note 10 : Goodwill

L'évolution du goodwill au cours du premier semestre 2014 (425 millions d'euros au 30 juin 2014, contre 414 millions d'euros au 31 décembre 2013) est principalement liée aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où les principaux goodwills du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australienne (Olex), sud-américaine (Madeco) et nord-américaine (AmerCable).

Tous les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites dans les notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2013. Aucune dépréciation n'a été constatée sur le goodwill au titre du premier semestre 2014. Une dépréciation de 43 millions d'euros avait été constatée sur le premier semestre 2013 correspondant à une dépréciation de l'UGT « Australie », impactée défavorablement par une pression concurrentielle forte (se référer à la **Note 5**).

## Note 11 : Capitaux propres

### a. Composition du capital social

Le capital social de Nexans est composé au 30 juin 2014 de 42 044 253 actions entièrement libérées (42 043 145 actions au 31 décembre 2013), de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

Sur le premier semestre 2014, 1 108 options ont été levées alors qu'aucune option n'avait été levée sur le premier semestre 2013.

### b. Distribution

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 a confirmé le 15 mai 2014, l'absence de dividende.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 avait autorisé le 14 mai 2013 la distribution d'un dividende de 0,5 euro par action, mis en paiement le 22 mai 2013 pour un montant total de 14,7 millions d'euros.

### c. Actions propres

Nexans ne détenait aucune action propre au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013.

### d. Options de souscription

Au 30 juin 2014, il existe 1 386 560 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action soit 3,3 % du capital (1 408 832 options au 31 décembre 2013 donnant droit à 3,4 % du capital).

Au 30 juin 2013, la charge comptabilisée au titre des plans de stock-options s'élevait à 0,2 million d'euros. La fin de la période d'acquisition des droits du dernier plan de stock-options octroyé a généré un produit net de 0,5 million d'euros au 30 juin 2014.

### e. Actions gratuites et de performance

Au 30 juin 2014, il existe 575 512 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action, soit 1,4 % du capital (587 460 actions au 31 décembre 2013 donnant droit à 1,4 % du capital).

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour le premier semestre 2014, une charge de 1,7 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat.

## Note 12 : Retraites et engagements assimilés

La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans contributeurs afin de tenir compte des évolutions éventuelles du semestre ou d'impacts ponctuels. Au 30 juin 2014, les engagements et actifs de couverture de la France, la Suisse, l'Allemagne et le Canada ont fait l'objet d'une réévaluation en fonction des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs.

### Principales hypothèses

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

Taux d'actualisation*	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2013
France	2,50 %	3,25 %	3,25 %
Allemagne	2,50 %	3,25 %	3,25 %
Suisse	1,75 %	2,00 %	2,00 %
Canada	4,15 %	4,50 %	4,25 %

\* Conformément à la norme IAS19 Révisée le produit financier des intérêts sur les placements est calculé avec le taux d'actualisation et non le taux de rendement attendu des actifs.

### Évolution de la provision nette pour retraite et engagements assimilés

(en millions d'euros)	2014	2013
Provision / (Actif net) au 1 <sup>er</sup> janvier	393	462
- dont actif de pension	(5)	(1)
- dont provision pension	398	463
Charge nette de la période	16	19
Gains et pertes actuariels	28	(3)
Contributions et prestations payées	(19)	(24)
Autres effets	0	(5)
Provision / (Actif net) au 30 juin	418	449
- dont actif de pension	(6)	(1)
- dont provision pension	424	450

**Note 13 : Provisions**

(en millions d'euros)	Total	Risques sur affaires	Provisions pour restructurations	Autres provisions
Au 31 décembre 2013	426	36	151	239
- dont part non courant	32	-	12	20
Dotations	98	4	9	85
Reprises (provisions utilisées)	(28)	(3)	(17)	(8)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(203)	(2)	(1)	(200)
Regroupements d'entreprise	-	-	-	-
Autres	(1)	3	1	(5)
Au 30 juin 2014	292	38	143	111
- dont part non courant	113	-	10	103

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux. Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la **Note 1.e.a** des états financiers au 31 décembre 2013, en tant que coûts des contrats correspondants.

Les charges de restructuration se sont élevées à 16 millions d'euros au premier semestre 2014, contre 32 millions d'euros au premier semestre 2013.

- Au 30 juin 2014, cette charge de 16 millions d'euros correspond à divers plans de restructuration lancés sur le premier semestre 2014, notamment en Chine et au Brésil, pour un montant de 6 millions d'euros. La charge résiduelle concerne les coûts liés aux plans de restructuration lancés les années précédentes, en particulier dans le cadre du plan d'économies en Europe ou de la réorganisation industrielle en Australie.
- Au 30 juin 2013, la charge de 32 millions d'euros incluait un coût de 13 millions d'euros en Australie. La charge résiduelle correspondait aux coûts comptabilisés au « fil de l'eau » en lien avec les plans de restructuration engagés les années précédentes, notamment en France, en Allemagne, en Italie et au Brésil.

En 2014, comme au cours des années précédentes, tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et, le cas échéant, les autorités compétentes, afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentaient 200 millions d'euros au 31 décembre 2013, et représentent au 30 juin 2014 un montant de 80 millions d'euros (se référer à la **Note 16**). Comme indiqué dans les **Notes 2** et **16**, l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne et payée par Nexans France le 4 juillet 2014 figure dans les « Autres passifs courants ».

Les reprises de provisions non utilisées sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

La ligne « Autres » inclut, outre l'effet des variations des taux de change, le reclassement des provisions pour restructuration constitutives de dépréciations d'actifs, sur les rubriques appropriées de l'état de la situation financière consolidée.

Se reporter également à la **Note 16** sur les litiges et passifs éventuels.

## Note 14 : Dette financière nette

La dette long terme du Groupe est notée BB- par Standard & Poor's avec une perspective stable au 30 juin 2014. Elle était notée BB avec une perspective négative au 31 décembre 2013.

### a. Analyse par nature

(en millions d'euros)	30 juin 2014	31 décembre 2013
Emprunts obligataires*	596	595
Emprunts obligataires convertibles*	453	445
Autres emprunts non courants*	9	9
Emprunts court terme**	186	256
Concours bancaires	15	19
<b>Dette financière brute</b>	<b>1 259</b>	<b>1 324</b>
Actifs financiers court terme	-	-
Trésorerie	(419)	(605)
Équivalents de trésorerie	(233)	(382)
<b>Dette financière nette / (trésorerie)</b>	<b>607</b>	<b>337</b>

\* Hors intérêts courus non échus court terme.

\*\* Hors OCEANE 2016 classée en dette financière court terme (voir ci-dessous b) et y compris intérêts courus court terme non échus.

Les « Emprunts court terme » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales en euros mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé au 30 juin 2014 à 110 millions d'euros (programme dit « ON Balance sheet »).

La trésorerie détenue par des filiales et jugée non disponible pour une utilisation par le Groupe au sens de la norme IAS 7 était non matérielle, tant au 30 juin 2014 qu'au 31 décembre 2013.

## b. Emprunts obligataires

(Au 30 juin 2014, en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Valeur d'exercice unitaire
OCEANE 2016	212	213	1 <sup>er</sup> janvier 2016	4,00 %	53,15
OCEANE 2019	248	275	1 <sup>er</sup> janvier 2019	2,50 %	72,74
<b>Total Emprunts obligataires convertibles*</b>	<b>460</b>	<b>488</b>			
Émission obligataire 2017	351	350	2 mai 2017	5,75 %	N/A
Émission obligataire 2018	251	250	19 mars 2018	4,25 %	N/A
<b>Total Emprunts obligataires**</b>	<b>602</b>	<b>600</b>			

\* dont intérêts courus court terme pour 7 millions d'euros.

\*\* dont intérêts courus court terme pour 6 millions d'euros.

En raison de l'existence d'un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'OCEANE 2016 a été classée en dette financière court terme. Ce classement comptable sera revu au 31 décembre 2014 en fonction de l'exercice ou non de ce droit de remboursement anticipé.

## c. Ligne de crédit confirmée

Conformément à l'annonce faite au marché le 7 décembre 2012 relative à l'élargissement de ses lignes de crédit confirmées, le Groupe a conclu le 5 février 2013 un avenant n°2 au contrat de crédit syndiqué du 1<sup>er</sup> décembre 2011. Aux termes du contrat de crédit syndiqué modifié, le Groupe s'appuie sur un nouvel établissement bancaire prêteur et la ligne de crédit confirmée a été augmentée de 57 millions d'euros, portant ainsi cette source de financement sécurisé à un montant total de 597 millions d'euros à échéance du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Ce contrat de crédit syndiqué est assorti de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés qui doit être inférieur à 1,10 et,
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA qui doit demeurer inférieur à 3. En décembre 2012, Nexans a obtenu des banques prêteuses une modification du ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA afin de le porter à 3,50 du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Au 30 juin 2014, comme au 31 décembre 2013, ces ratios sont très largement respectés.



## Note 15 : Instruments dérivés

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non ferreux est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>Actif</b>		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	8	17
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	4	6
Dérivés de change – Trading*	13	10
Dérivés de métaux – Trading*	3	0
<b>Instruments dérivés Actif</b>	<b>28</b>	<b>33</b>
<b>Passif</b>		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	16	37
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	3	6
Dérivés de change – Trading*	15	8
Dérivés de métaux – Trading*	1	0
<b>Instruments dérivés Passif</b>	<b>35</b>	<b>51</b>

\* Au sens de la norme IAS 32/39.

Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Pour les dérivés qualifiés de « Couverture de flux de trésorerie », une réconciliation directe des positions d'ouverture et de clôture de l'état de la situation financière consolidée avec les montants comptabilisés dans le poste « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant notamment donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

## Note 16 : Passifs éventuels, litiges

### a. Enquêtes Concurrence

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une infraction aux lois européennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement d'une partie de l'amende infligée par la Commission européenne. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne.

Au 30 juin 2014, la société Nexans France SAS a enregistré une charge à payer de 70,6 millions d'euros, (classée en « Autres passifs courants » dans les comptes consolidés de la Société au 30 juin 2014) destinée à couvrir le paiement de l'amende qui a été effectué début juillet 2014 (soit dans les 90 jours de la notification de la décision comme le prévoit la réglementation européenne). La société Nexans France SAS a également enregistré une provision pour risques de 80 millions d'euros pour :

- les coûts liés à d'éventuelles actions de suivi en Europe (bien que la décision de la Commission européenne n'ait pas pris en compte l'absence d'effets sur les clients au motif qu'elle n'a pas l'obligation de les établir pour imposer des sanctions).
- d'autres conséquences liées à cette décision (qui a conclu qu'un cartel couvrant une grande partie du monde) et à d'autres développements récents dans les autres pays où les enquêtes ou procédures sont menées dans le même secteur d'activité à savoir aux États-Unis, au Canada, au Brésil, en Australie et en Corée du Sud (outre les procédures en cours portant sur les activités réalisées localement, décrites ci-après).

La provision est fondée sur les hypothèses retenues par rapport aux observations des suites données dans des cas similaires ainsi que sur les estimations du management réalisées sur la base des informations disponibles à ce jour. Il existe des incertitudes sur l'ampleur des risques liées aux éventuelles réclamations et amendes dans les autres pays où les enquêtes ou procédures sont menées. En conséquence, le coût définitif associé à ces risques pourrait s'avérer sensiblement différent de la provision constituée au 30 juin 2014.

Par ailleurs, comme indiqué dans le Document de Référence, des filiales coréennes du Groupe Nexans font l'objet d'enquêtes de concurrence locales portant sur des activités autres que les câbles haute tension. Six procédures administratives et pénales ont été lancées en 2007 et une procédure administrative et pénale en 2013. À ce jour, les filiales coréennes de Nexans se sont vues infliger des amendes d'un montant d'environ 4 millions d'euros au titre des enquêtes datant de 2007. En 2014, une filiale coréenne a également été condamnée pénalement pour la procédure lancée en 2013 et a payé une amende d'un montant non matériel pour cette procédure. Une condamnation pénale a également été prononcée à l'encontre d'un ancien dirigeant de la filiale coréenne pour la procédure lancée en 2013. Certains de ces jugements ont fait l'objet d'un appel. Une provision de 7 millions d'euros a été maintenue dans les comptes afin de couvrir les réclamations clients suite aux décisions rendues dans ces procédures.

En outre, les filiales locales coopèrent avec les autorités coréennes dans le cadre d'enquêtes supplémentaires dans les segments hors haute tension pour lesquelles des décisions n'ont pas encore été rendues. Le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer à ce jour les risques encourus en lien avec ces enquêtes en cours et les réclamations éventuelles de clients.

## b. Autres litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes. Les cas les plus significatifs sont les suivants :

- Lors de l'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine en 2009, le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation des câbles avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement à son bord, lequel appartenait à l'une des sociétés du Groupe. Le sous-traitant avait réclamé le paiement des factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel avait été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. La société du Groupe concernée réclamait au sous-traitant, dans le cadre d'une procédure arbitrale à Singapour, le remboursement des préjudices (notamment retard) provoqués par l'accident. Le tribunal arbitral a rendu une décision en faveur de la société du Groupe qui a initié une procédure pour obtenir une décision exécutoire en Chine. Le sous-traitant s'oppose de son côté aux procédures exécutoires lancées auprès des tribunaux chinois par la société du Groupe concernée.

- Dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par Invexans (anciennement Madeco) au titre du Purchase Agreement du 21 février 2008, laquelle avait donné lieu à une mise en oeuvre par la Société et par sa filiale brésilienne (Nexans Brasil), un accord transactionnel a été conclu, le 26 novembre 2012, entre la Société, Nexans Brasil et Invexans en relation avec les montants dus par Invexans à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties.

En raison du *Purchase Agreement* du 21 février 2008, de l'accord transactionnel du 26 novembre 2012 et du fait de la limitation de l'obligation d'indemnisation d'Invexans, Nexans Brasil conserve des provisions pour couvrir les procédures civiles et sociales encore en cours.

- En 2013, une filiale du Groupe a reçu une réclamation alléguant que la fabrication et la commercialisation des produits « top drive service loop » constitue une violation de certains droits de propriété industrielle. La filiale a réfuté ces allégations. Il n'y a pas eu d'autres échanges avec le titulaire des droits de propriété industrielle. Même si cette supposée violation du droit de propriété industrielle n'a pas fait l'objet de procédure judiciaire, cela ne préjuge en rien des suites de cette réclamation. Par ailleurs, compte tenu de l'objet de la réclamation, Nexans peut appeler un tiers en indemnisation ; tiers qui a été dûment notifié de cette réclamation. Même si aucune procédure judiciaire n'a été initiée par le titulaire des droits de propriété industrielle, un contentieux portant sur un montant supérieur à celui de l'indemnisation ne peut pas être exclu.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

### c. Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figurent :

- La réclamation d'un gestionnaire européen de réseau de transport d'électricité auprès d'une filiale de Nexans visant au remboursement de frais de réparations réalisées ces dernières années sur un câble d'interconnexion installé il y a plus de dix ans (et donc en dehors de la période de garantie) par la filiale de Nexans ainsi que la prise en charge des coûts futurs de remplacement de ce câble. Le différend entre le gestionnaire et la filiale de Nexans est désormais devant un tribunal arbitral, procédure dans le cadre de laquelle le gestionnaire a réduit sa réclamation à approximativement 33 millions de livres sterling. La filiale de Nexans rejette toute responsabilité.
- Nexans Inc. a lancé, en 2012, une procédure d'invalidation de certains brevets déposés par la société Belden relatifs aux câbles de réseaux de données, laquelle a elle-même initié des actions en contrefaçon à l'encontre de Nexans Inc. Nexans Inc a obtenu auprès de l'Office des Brevets et des Marques américain au cours d'une procédure d'examen des brevets que les brevets en cause soient invalidés. Belden fait appel de cette décision.

Bien que l'issue de ces procédures ne soit pas connue, le Groupe considère que celle-ci n'aura pas un effet défavorable significatif sur les résultats financiers consolidés du Groupe, bien qu'une telle possibilité ne puisse être exclue.

À fin juin 2014, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

### Note 17 : Événements postérieurs à la clôture

Le 4 juillet 2014, la société Nexans France SAS a réglé l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel. La dette était classée au 30 juin 2014, pour le même montant, dans les « Autres passifs courants ».

Se référer également à la **Note 16**.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2014 (Période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014)

Aux Actionnaires

**Nexans**

8, rue du Général Foy  
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Nexans, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Enquêtes Concurrence » des **Notes 2. c.** et **16. a.** de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés faisant état de la décision de la Commission européenne et de ses conséquences.

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux Comptes

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 24 juillet 2014

PricewaterhouseCoopers Audit



Éric Bulle  
Associé

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson  
Associée

# Attestation de la personne physique responsable

---

## Attestation de la personne physique responsable du Rapport Financier Semestriel 2014

Paris, le 24 juillet 2014

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2014, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Les comptes consolidés résumés relatifs au premier semestre 2014, présentés dans le rapport financier semestriel, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 34 et 35 du présent document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Enquêtes Concurrence » des **Notes 2.c.** et **16.a.** de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés faisant état de la décision de la Commission européenne et de ses conséquences ».



Frédéric Vincent,  
Président-Directeur Général

Nexans est l'un des deux premiers fabricants mondiaux de câbles. Le Groupe est un acteur majeur du secteur de l'énergie, positionné sur trois marchés principaux : infrastructure d'énergie (transmission et distribution), industrie et bâtiment.

Multispécialiste, il apporte des solutions pour les applications les plus complexes et les environnements les plus exigeants.

À l'écoute de ses clients, opérateurs de réseaux, producteurs d'énergie, exploitants miniers, sociétés d'ingénierie, constructeurs d'équipements, d'infrastructures et de bâtiments, installateurs et distributeurs, Nexans développe des offres complètes par segment de marché. Ses prestations couvrent toute la chaîne de valeur : étude, conception, production, installation, formation, services, surveillance et contrôle des installations. Leadership technologique, expertise mondiale, ancrage local : Nexans satisfait des besoins essentiels dans les meilleures conditions de sécurité, de performance, de respect des personnes et de l'environnement.

**[www.nexans.com](http://www.nexans.com)**

The logo features a stylized orange 'N' followed by the word 'nexans' in a white, lowercase, sans-serif font.

Expert mondial des câbles et systèmes de câblage